



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
19 mars 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
Codification : 8.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 2 AVR. 2024 et publication du - 2 AVR. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

Absents avec pouvoir :

Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

OBJET : 2024-028 : Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD504

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de l'espace médical situé 376, Route de Roanne, sont maintenant terminés et l'ouverture est prévue le 3 avril 2024.

Cet espace médical engendrera un afflux de véhicules sur la route départementale n°504. Pour la sécurité des usagers, il est nécessaire d'abaisser la vitesse route de Roanne à 50 Km/h et donc de déplacer la limite d'agglomération.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Il est proposé au Conseil Municipal de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés sur la route départementale, route de Roanne au PR 4+492 à compter du 3 avril 2024.

Monsieur le Maire explique que par conséquent, il est nécessaire de créer sur les deux voies communales adjacentes (route des Vavres : au niveau du numéro 160 et route Bel Horizon : au niveau du numéro 75), une limite d'agglomération afin d'être cohérent sur cette opération sécuritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De déplacer** les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés Route de Roanne sur la RD504 au PR4+492 à compter du 3 avril 2024.
- **D'autoriser** le Maire à faire les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 28 mars 2024



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 02/04/2024